

CONSEIL MUNICIPAL **du 6 SEPTEMBRE 2018 à 19 h 00**

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme BERGERON, Mme CHENIER, Mme RIOU, Mme RUIZ, M. DELOMIER, M. DUPUIS, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

ABSENTS excusés : , Mme FARGES, M. CARREAU, M. SEVIN

POUVOIR : M. SEVIN à M. DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Lecture est faite par Monsieur le Maire du compte-rendu du précédent conseil municipal lequel est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en supplément à l'ordre du jour les points suivants :

Informations avec décision à prendre

- Changement véhicule cantonnier

Informations :

- Fossé aux Sapinins
- Pot de rentrée
- Révision du site internet X. Zorrilla
- Aliénation chemin de Mazerolles

Questions diverses :

- Invitation vernissage

L'unanimité du Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de modifier, comme précisé ci-dessus, l'ordre du jour.

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du CM

Délibérations à prendre

1. Valider l'avenant n°2 de la convention TEPCV et autoriser le Maire à signer cet avenant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait sollicité une subvention TEPCV pour les travaux de la Maison des Associations dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Pays de la Haute Gironde pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après bien des vicissitudes, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a validé le projet d'avenant n°2 à la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » négocié depuis plusieurs mois par le Pays de la Haute Gironde.

Le Ministère a accepté que le taux d'intervention du fonds pour la transition énergétique soit modifié afin de retenir et soutenir l'ensemble des projets. Il est de 27,14 % pour l'ensemble des projets. Cet avenant permet de conserver au bénéfice du territoire la totalité de l'enveloppe de financement, soit 300 000 €, qui avait été réservé dans le cadre de l'avenant n°1 sur cette opération.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider la convention et ses annexes et de l'autoriser à signer l'avenant n°2 modifiant l'avenant n°1 du 19/05/2018 de la convention initiale TEPCV.

Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention et ses annexes et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2. Délibérer pour décider de reverser 4 000 € au SIAEPA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de participer pour un montant de 4 000 € TTC avec la commune de SAINT MARTIN LACAUSSADE à l'investissement de compteurs d'effluents posés sur les sorties des tuyaux d'effluents du centre Leclerc et de la zone commerciale derrière le Mac'Donald, avant la prise de compétence de l'assainissement par le SIAEPA du Bourgeais.

Suite au transfert de compétence au SIAEPA, il avait été décidé de transférer aussi cette somme de 4 000 € au SIAEPA du Bourgeais comme cela avait été inscrit dans notre délibération du 31 mai 2018 relative à la décision modificative pour affecter le résultat du budget assainissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider cette décision de reversement au SIAEPA du Bourgeais.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de cette somme au SIAEPA du Bourgeais et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

3. Faire une DM pour le surplus de la facture des jeux HUSSON

Monsieur le Maire explique au Conseil que le montant des travaux pour la réalisation du nouveau jeu à l'aire de jeux dépasse de 600 € TTC la somme qui avait été voté au budget soit 15 000 €. Il est donc nécessaire de virer 6 00 € sur le compte 2135/21.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la DM suivante :

Dépenses imprévues - 600 €

2135/21 + 600 €

Après discussion, le Conseil vote à l'unanimité la DM et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser celle-ci.

4. Avis sur le rapport annuel de l'activité du SIAEP en 2017

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité du SIAEP en 2017. Après cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil de voter pour donner un avis favorable sur ce rapport.

Après discussion, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable sur ce rapport.

5. Approbation du rapport de la CLECT déterminant le montant des charges transférées

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 11 juillet 2018.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a pour but de déterminer le montant des charges (différence entre les ressources et les dépenses) transférées de la commune à la communauté de commune. Suite à cette évaluation, le Conseil Communautaire décide de la révision du montant de l'attribution de compensation versé à la commune.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pour la commune de CARS, il a fallu chiffrer les charges liées au transfert de la ZAE (Zone d'activité Economique) de Boisredon et les charges liées au transfert de la compétence GEMAPI :

- **ZAE Boisredon à Cars**

- Espaces verts : 2.147,64 €
- Eclairage Public : 682,78 €
- Forfait conso EP: 244,47 €
- Voirie : 6.264,80 €

TOTAL 9.339,69 €

- **Compétence GEMAPI**

- Protection contre les inondations (PI) : pas de charge actuellement
- Gestion des milieux aquatiques (GEMA) : évaluation de la contribution de la commune de CARS au syndicat du Moron soit 6 053,78 €

TOTAL 6 053.78 €

- **Total des dépenses transférées** 15 393,47 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de CARS qui touchait une attribution de compensation de 184 673,40 € va voir son attribution de compensation diminuée de 15 393,47 € car elle a transférée à la CCB cette charge. Ainsi, la nouvelle attribution de compensation pour la commune de CARS sera de 169 279,93 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour approuver ce rapport, approbation qui validera les nouvelles charges transférées et la nouvelle attribution de compensation.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 11 juillet 2018.

6. Approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour le contrôle des aires de jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil que toutes les communes de la CCB ont des équipements sportifs et des aires de jeux et qu'il y a obligation de les faire contrôler tous les ans par un organisme agréé. Il est ainsi proposé de créer un groupement de commandes qui fera l'appel d'offre pour choisir le titulaire chargé de l'exécution du marché de contrôle.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'approbation de la convention constitutive du groupement de commande des aires de jeux, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et accepte que la CCB soit le coordonnateur de ce groupement.

7. Transfert compétence éclairage public au SDEEG

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat d'entretien de notre éclairage public avec INEO est arrivé à terme et qu'il faut reprendre un prestataire pour l'entretien de celui-ci.

Notre éclairage est très ancien et il est nécessaire d'envisager d'investir pour le rénover avec du matériel consommant moins et plus respectueux de l'environnement.

Comme Monsieur le Maire l'avait développé au cours de la réunion du 5 juillet 2018, le SDEEG propose la formule du transfert de compétence de l'éclairage public de la commune au SDEEG pour une durée de 9 ans.

Cette partie investissement pour rénover notre éclairage est très difficile à mettre en œuvre pour la commune de CARS alors que le SDEEG a toutes les compétences et la matière grise pour réaliser ces travaux d'investissement. De plus, la prestation d'INEO ayant été catastrophique, notre réseau a besoin d'une reprise en main importante. Le SDEEG dont c'est le cœur de métier semble répondre au mieux à ces services.

Monsieur le Maire présente le contenu du transfert de compétence de l'éclairage public :

- Durée 9 ans
- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public
- Maîtrise d'œuvre confiée au SDEEG pour les travaux d'éclairage public
- Maintenance préventive et curative sur les installations d'éclairage public
- Valorisation des certificats d'économie d'énergie
- Inscription au guichet unique national

Dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage de l'investissement, de la maintenance et du fonctionnement, le SDEEG effectue les opérations suivantes dans un délai de 12 mois à compter du transfert :

- Etablissement de l'inventaire physique et patrimonial
- Etablissement d'une base de données informatisée avec état technique, état des sources lumineuses, état des puissances et des commandes et cartographie du réseau

Ces opérations de recensement constituent, pour la première année seulement, un coût de 2 410,80 € TTC.

Après cette présentation, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour approuver le transfert de la compétence de notre éclairage public au SDEEG.

Le résultat du vote est le suivant :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12 + 1 pouvoir

Ainsi, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les papiers nécessaires à ce transfert de compétence.

8. Lancement de la révision de notre PLU

Monsieur le Maire fait le compte rendu de son entretien sur la révision de notre PLU, en présence de Monsieur SEVIN et de Madame BERGERON, avec Madame Hélène DURAND-LAVILLE du cabinet URBAM qui avait réalisé notre PLU en 2010.

C'est une révision lourde qui se chiffre à 60 000 € environ et qui se fait sur une durée d'environ 3 ans.

M. Le Maire expose que la révision du Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2011, est rendue nécessaire notamment par les évolutions réglementaires récentes et l'élaboration en cours du SCoT Haute Gironde Blaye-Estuaire.

M. Le Maire résume les raisons essentielles incitant à demander cette révision compte tenu des motivations et des objectifs ci-après :

- prendre en compte des nouvelles dispositions réglementaires : lois Grenelle, loi ALUR, LAAF, Loi Macron ...
- prendre en compte l'élaboration du SCoT haute Gironde Blaye-Estuaire et anticiper la mise en compatibilité du PLU de CARS avec ce SCoT

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement, a imposé une concertation organisée par la commune avant la mise en œuvre des opérations d'aménagement publiques. Il précise que la loi du 12 décembre 2000 a étendu cette obligation à l'élaboration et à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

Monsieur le Maire engage la discussion pour définir les moyens d'information à utiliser et les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat. Après échanges, le Conseil Municipal décide d'utiliser les moyens suivants :

Moyens d'information à utiliser :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- Article spécial dans la presse locale,

- Articles dans le bulletin municipal,
- Réunion publique avec la population,
- Dossier disponible en mairie,

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Possibilité d'écrire au maire,
- Des réunions publiques peuvent être organisées

Dans ce cadre, il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'organisation de la concertation envers la population et les associations concernées.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le lancement de la révision du PLU de la commune de CARS et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à cette révision.

Informations avec décision à prendre

1. Mise en place du Répertoire Electoral Unique

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier du Ministre de l'Intérieur annonce la mise en place du Répertoire Electoral Unique qui entrera en application à partir de mars 2019. Il est aussi mis en place une commission de contrôle composé de 5 membres issus du Conseil Municipal, 3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire pour contrôler les inscriptions et désinscriptions des votants.

Comme il faut mettre en place cette commission avant la fin de l'année, monsieur le Maire propose de la créer tout de suite. Après appel à candidature, la liste de la commission de contrôle sera composée de :

Sur la liste de M. le Maire : M. JOURDAN, Madame ARIAS, Monsieur DELOMIER

Sur la seconde liste : Madame RIOU et Monsieur TEYSSONNEAU

2. Changement véhicule des cantonniers

Monsieur le Maire informe le Conseil que le véhicule des cantonniers a plus de 16 ans et qu'il ne pourra pas passer au prochain contrôle technique sachant que ceux-ci se sont durcis énormément. Monsieur LIDON de Technic'Pneus vend son KANGOU (2015 – 80 000 kms) qui est en très bon état.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable pour le changement de véhicule et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour prendre contact avec Mr LIDON pour négocier avec lui.

Informations

1. Ecole : effectifs, nouvelles institutrices et nouvelle directrice

Monsieur le Maire fait au Conseil le bilan de la rentrée scolaire avec les effectifs des différentes classes, l'arrivée d'une nouvelle institutrice, Madame Mathilde DARREHORT et la mise en place de Mme VIRY qui est revenue comme directrice après une année passée dans l'enseignement secondaire.

2. Fossé aux Sapinins

Les travaux avancent bien et seront terminés vendredi à midi

3. Pot de rentrée

Il aura lieu le Mardi 18 septembre à 17h00 avec :

- les institutrices
- les secrétaires
- les ATSEM
- Lise
- Manuela
- Isabelle
- Christine
- Murielle
- Sandrine
- Les cantonniers
- Mme KIFFER

4. Révision du site internet

M. ZORRILLA, avec la commission communication, va mettre en route la révision du site internet.

5. Aliénation chemin de Mazerolles

Mme BERGERON, avec la commission urbanisme, va préparer le dossier pour l'aliénation de ce chemin.

Questions diverses

1. Invitation vernissage

Monsieur le Maire ne pouvant être disponible sera représenté par Monsieur Gérard GROUSSARD

Mme RIOU fait état des stops à la Cave Coopérative

M. LE MAIRE parle de la modification des stops du chemin de CAPSAN

Mme RUIZ confirme que le passage piétons des BERNARDS a été fait

Mme ASTINGO fait état du rodéo le vendredi soir sur la zone d'activité et le chemin de CAPSAN avec des voitures et des scooters

M. DELOMIER parle des 100 ans de la guerre 14-18

Réunion levée à 21 heures